

CTM « budgétaire » du 27/09/2017 – Encore un coup de rabot sur le BOP 215 – la PAC, l'enseignement et le sanitaire sont préservés, mais pas renforcés

Projet de loi de finances 2018 (PLF) présenté par le ministre Stéphane Travert

Le ministre a rappelé qu'il était habituel dans ce ministère de donner la primeur des orientations budgétaires aux organisations syndicales, avant leur présentation en conseil des ministres. Il souhaite respecter cet exercice qui correspond à son attachement au dialogue social. Il souligne d'ailleurs qu'il viendra régulièrement, dans le cadre du CTM, échanger avec les représentants du personnel sur les grands dossiers de notre ministère.

Le ministre a commencé par souligner ses trois grandes priorités, ainsi que les messages politiques qu'il souhaite porter au travers de ce budget qui s'élèvera pour 2018 à 5,2 milliards d'euros, budget en hausse de 1,6 % par rapport à la Loi de finances initiale de 2017 :

1. Un soutien inconditionnel à la PAC qu'il considère comme le pilier de l'agriculture en France.

Même si ce budget fait des envieux, et que certains pensent que ce système est dépassé ! Au contraire, pour le ministre, c'est ce qui a fondé l'engagement européen.

Il souhaite préserver ce budget de la PAC et lui donner plus de lisibilité, tout en le simplifiant. Il faut rendre la PAC plus compréhensible pour nos concitoyens mais également pour ceux qui en dépendent : les exploitants agricoles.

Les autorisations d'engagement des dispositifs cofinancés sont préservés avec un montant de 455 millions d'euros et les crédits de paiement augmentent pour tenir compte du décalage des paiements intervenus depuis 2015. Le PLF 2018 prend également en compte la dimension ultramarine de l'agriculture française.

De plus, les crédits destinés à la politique forestière, 271 millions de crédit de paiement, traduisent le respect de l'engagement de l'État dans le cadre du contrat d'objectif et de performance de l'ONF.

2. La capacité à prévenir et à réagir face aux risques sanitaires et agricoles.

La crise de la grippe aviaire de 2017 et les crises précédentes (fièvre catarrhale ovine, *Xylella fastidiosa*...) imposent de renforcer nos dispositifs de prévention et de vigilance dans les domaines de la sécurité sanitaire des aliments, de la santé animale et de la santé végétale.

Le PLF 2018 prend en compte ces sujets avec un budget en hausse de 12 % hors dépenses de personnel.

3. Priorité enfin pour l'enseignement technique et supérieur, la formation, la recherche et l'innovation, ce qui permet de former les futurs exploitants et créer les conditions pour une agriculture plus compétitive... Avec des entreprises alliant la quadruple performance : économique, environnementale, sociale et sanitaire.

Les moyens consacrés à l'enseignement et à la recherche augmentent de 2,9 % en crédit de paiement hors dépenses de personnel. Les moyens de fonctionnement des établissements

supérieurs sont donc renforcés. Pour l'enseignement technique agricole, des moyens supplémentaires seront mobilisés en faveur du financement des assistants d'éducation pour l'accueil des élèves en situation de handicap.

Le plafond d'emploi du ministère sera de 30 362 ETPT en 2018, contre 30 530 en 2017, soit une diminution de 168 ETPT.

En considérant les corrections techniques et les mouvements de transferts (ex du décroisement avec le MTES), le ministre se félicite d'avoir globalement réussi à préserver les effectifs de notre ministère.

Il insiste sur le fait que malgré les demandes pressantes pour des efforts supplémentaires à la baisse, il s'est battu pour préserver les effectifs et il a obtenu qu'il n'y ait pas de diminution pour l'enseignement technique et supérieur, la recherche, la sécurité sanitaire et la PAC... des missions de service public nécessaires à nos concitoyens.

Cependant, le ministre annonce que sur le programme 215, il y aura 130 suppressions de postes (contre 220 en 2017) et concernant les transferts d'emplois entre ministères, il précise que le solde sera négatif de 205 emplois.

Un effort particulier est prévu pour le **renforcement du secteur économique agricole**, suite aux difficultés des services, en première ligne sur le terrain. Cela se traduira par une augmentation des moyens pour des emplois de contractuels avec 300 ETP de plus pour la gestion de la PAC en 2018, qui s'ajoutent aux 350 ETP déjà prévus, soient 650 ETP en 2018 pour faire face aux difficultés de l'ASP et des SEA, afin de répondre aux retards et tenir le calendrier présenté en juin.

Les crédits de rémunération augmenteront de 41,7 millions d'euros, hors compte d'affectation spéciale des pensions, notamment pour le financement des avancements et des promotions et la mise en œuvre du protocole PPCR. Le montant des mesures catégorielles est de 6,1 millions d'euros, y

compris le protocole PPCR, et la mise en œuvre d'une nouvelle tranche de déprécarisation pour le ministère, ainsi que la poursuite du plan de requalification des agents de catégorie C en B.

Concernant le plan de déprécarisation, il précise que, dans la continuité des 2 350 postes ouverts entre 2013 et 2017, le ministère et ses opérateurs ouvriront 250 nouveaux postes au titre de l'année 2018.

Il confirme que les textes qui prévoient une application en 2017 du protocole PPCR aux directeurs d'EPL, aux inspecteurs de l'enseignement agricole, maîtres de conférence et enseignants du privé seront publiés.

Le ministre nous informe par ailleurs de sa demande de dérogation à l'application du RIFSEEP en 2018, pour les corps d'IAE et de TSMA, auprès du ministre de l'action et des comptes publics.

Il a également porté plusieurs mesures dans le cadre des discussions budgétaires :

- le plan de requalification de B en A et la poursuite du plan de C en B au-delà de 2019 ;
- la mesure en faveur des directeurs de centre des lycées agricoles ;
- la revalorisation et la rémunération des enseignants contractuels.

Sur ces mesures non retenues à ce stade dans le cadre des arbitrages budgétaires, le ministre souhaite reprendre les discussions courant 2018. Il précise qu'il ne lâchera pas sur ces demandes.

Il souhaite enfin pouvoir présenter et discuter la feuille de route du ministère dès que possible (fin octobre-début novembre) dans le cadre du CTM. Il présentera également à

cette occasion les objectifs qu'il porte pour ce ministère avec une vision quinquennale.

Réponse de la CFDT

Le projet de budget 2018 que vous venez de présenter pour notre ministère s'inscrit dans un contexte difficile pour les agents, qu'ils soient en DDI, en DRAAF, en administration centrale, dans l'enseignement technique et supérieur ou en établissement public sous tutelle. Nous vous avons exposé lors de votre venue au CTM de juillet les principales difficultés auxquelles les personnels doivent faire face.

En outre, pour les agents, le sentiment de perte de sens et d'efficience dans l'accomplissement de leurs missions est aggravé par un ensemble d'annonces négatives du gouvernement vis-à-vis des agents de la fonction publique : gel de la valeur du point d'indice, rétablissement de la journée de carence, hausse de la CSG, incertitude sur la déclinaison de PPCR dans le calendrier initialement négocié et suppression de 120 000 emplois publics.

Pour notre département ministériel, vous annoncez le strict maintien des effectifs pour les secteurs de l'enseignement et du sanitaire, mais encore une fois la baisse des effectifs du BOP 215 qui va impacter directement les capacités des DDT, des DRAAF et des directions de l'administration centrale. Ces structures sont pourtant déjà très contraintes, compte tenu de l'importance et de la complexité des missions à conduire !

C'est particulièrement le cas dans les DRAAF fusionnées et les services d'économie agricole en DDT.

Si l'usage du rabot épargne les personnels en charge de la PAC, les agents de ces services en grande souffrance attendaient un véritable signe positif.

Ce signe aurait dû être la création de nouveaux postes de titulaires.

En outre, les DRAAF les plus impactées par cette baisse d'effectifs vont devoir faire face à des situations toujours plus complexes dans les régions XXL, dans des conditions toujours plus dégradées...

... Les agents sont inquiets de leur avenir, de leurs missions, de leur charge de travail, de la poursuite de l'érosion des effectifs, sans recrutement anticipé à hauteur des départs.

Dans un contexte toujours à la baisse, tant sur les moyens que sur la fiche de paye, comment pensez-vous mobiliser les personnels ?

Comment pensez-vous redonner du sens et rétablir des conditions de vie au travail satisfaisantes ?

Les agents attendent une vision pour notre ministère, ils sont *a minima* en attente d'une feuille de route claire et ambitieuse, à la hauteur des enjeux !

Qu'en est-il par exemple de la démarche agroécologique, qui n'est certes pas une panacée mais une ligne directrice structurante pour une évolution indispensable de nos modes de production : sera-t-elle poursuivie ?... Quelle dynamique pour notre agriculture de demain et ses structures de formation ? ... Avec toujours moins de moyens et pour aller où ?

La CFDT profitera de sa prochaine rencontre avec le ministre pour développer ces différents sujets qui sont au cœur de ses préoccupations... Sans oublier les moyens et l'avenir des opérateurs sous tutelle qui n'ont quasiment pas été abordés au cours de ce CTM budgétaire.

[ctpm_budgétaire_plf_2018_27_septembre_2017](#)